

**MODIFICATIONS AUX
TARIFS ET CONDITIONS DU DISTRIBUTEUR
ET JUSTIFICATIONS
VERSION FRANÇAISE
(HQP-12, DOCUMENT 4 RÉVISÉ)**

**SUIVANT LA DÉCISION D-2013-037 RENDUE PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE
LE 12 MARS 2013**

CHAPITRE 12 FRAIS LIÉS AU SERVICE D'ÉLECTRICITÉ

**TARIFS ET CONDITIONS DU DISTRIBUTEUR EN
VIGUEUR LE 1^{ER} AVRIL 2012**

VERSION RÉVISÉE

JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION

750 kcmil (120/240 V).	triple 750 kcmil (120/240 V).	
17 \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 3/0 Al (347/600 V).	17-18 \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 3/0 Al (347/600 V).	
30 \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 350 kcmil (347/600 V).	30-34 \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 350 kcmil (347/600 V).	
43 \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 500 kcmil (347/600 V).	43-45 \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 500 kcmil (347/600 V).	
64 \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 750 kcmil (347/600 V).	64 \$ par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 750 kcmil (347/600 V).	
433 \$ par point de circuit monophasé (120/240 V).	433-441 \$ par point de circuit monophasé (120/240 V).	
640 \$ par point de circuit triphasé (347/600 V).	640-631 \$ par point de circuit triphasé (347/600 V).	
1 530 \$ pour l'installation d'une section de câble de 30 mètres et moins, de 500 kcmil et moins.	1-530 <u>1 551</u> \$ pour l'installation d'une section de câble de 30 mètres et moins, de 500 kcmil et moins.	
2 449 \$ pour l'installation d'une section de câble de plus de 30 mètres, de 500 kcmil et moins.	2-449 <u>2 483</u> \$ pour l'installation d'une section de câble de plus de 30 mètres, de 500 kcmil et moins.	
2 449 \$ pour l'installation d'une section de câble de plus de 500 kcmil.	2-449 <u>2 483</u> \$ pour l'installation d'une section de câble de plus de 500 kcmil.	
Ligne moyenne tension :	Ligne moyenne tension :	
21 \$ par mètre de câble, 3/0 Al, monophasé.	21-22 \$ par mètre de câble, 3/0 Al, monophasé.	
47 \$ par mètre de câble, 3/0 Al, triphasé.	47-50 \$ par mètre de câble, 3/0 Al, triphasé.	
110 \$ par mètre de câble, 750 kcmil, triphasé.	110-119 \$ par mètre de câble, 750 kcmil, triphasé.	
888 \$ par point de circuit avec jonction rétractable à froid, 3/0-3/0 Al monophasé.	888-895 \$ par point de circuit avec jonction rétractable à froid, 3/0-3/0 Al monophasé.	
2 206 \$ par point de circuit avec jonction rétractable à froid, 3/0-3/0 Al triphasé.	2-206 <u>2 220</u> \$ par point de circuit avec jonction rétractable à froid, 3/0-3/0 Al triphasé.	
2 240 \$ par point de circuit avec jonction rétractable à froid, 750-750 kcmil triphasé.	2-240 <u>2 256</u> \$ par point de circuit avec jonction rétractable à froid, 750-750 kcmil triphasé.	
3 262 \$ par point de circuit dérivation 2 voies, 750 kcmil triphasé.	3-262 <u>3 240</u> \$ par point de circuit dérivation 2 voies, 750 kcmil triphasé.	
3 012 \$ par point de circuit dérivation 3 voies, 750 kcmil triphasé.	3-012 <u>2 987</u> \$ par point de circuit dérivation 3 voies, 750 kcmil triphasé.	
2 987 \$ par point de circuit dérivation 4 voies, 750 kcmil triphasé.	2-987 <u>2 948</u> \$ par point de circuit dérivation 4 voies, 750 kcmil triphasé.	
3 063 \$ pour l'installation d'une section de câble.	3-063 <u>3 106</u> \$ pour l'installation d'une section de câble.	
1 225 \$ par test de générateur de tension.	1-225 <u>1 242</u> \$ par test de générateur de tension.	

Original : 2012-07-27

Révisé : 2013-03-18

CHAPITRE 12
FRAIS LIÉS AU SERVICE D'ÉLECTRICITÉ

TARIFS ET CONDITIONS DU DISTRIBUTEUR EN
VIGUEUR LE 1^{ER} AVRIL 2012

VERSION RÉVISÉE

JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION

	<u>12.9 Interventions à prix forfaitaire</u>	Voir HQD-11, document 2
	<u>a) Alimentation temporaire en souterrain de 200 A, monophasée (120/240V)</u>	
	<u>Lorsque l'installation rencontre les critères suivants :</u>	<u>D-2013-037</u>
	<u>- raccordement simple au moyen d'une ligne existante ;</u>	
	<u>- tension pour l'alimentation disponible ;</u>	
	<u>- aucuns travaux civils d'Hydro-Québec requis.</u>	
	<u>500 \$ sans ajout de câble.</u>	
	<u>3 000 \$ avec ajout de câble.</u>	
	<u>b) Alimentation temporaire en aérien de 200 A avec modification temporaire, monophasée (120/240V)-</u>	
	<u>Lorsque l'installation rencontre les critères suivants :</u>	<u>D-2013-037</u>
	<u>- tension pour l'alimentation disponible ;</u>	
	<u>- ligne moyenne tension existante.</u>	
	<u>2 100 \$ avec remplacement du transformateur.</u>	
	<u>1 500 \$ avec ajout de câble.</u>	
	<u>3 000 \$ avec ajout de câble et remplacement du transformateur.</u>	
	<u>5 500 \$ avec ajout de câble et de poteaux et remplacement du transformateur.</u>	
	<u>c) Modification d'un branchement aérosouterrain d'au plus 200 A, monophasée (120/240V)</u>	
	<u>Lorsque l'installation rencontre les critères suivants :</u>	<u>D-2013-037</u>
	<u>- branchement aérosouterrain appartenant au client ;</u>	
	<u>- aucun câble souterrain fourni par Hydro-Québec ;</u>	
	<u>- aucuns travaux civils d'Hydro-Québec requis.</u>	

Original : 2012-07-27

Révisé : 2013-03-20